

Déclaration SNU au CSE du 24 Juin 2021

1- REFORME ASSURANCE CHOMAGE

Le SNU se félicite que le juge des référés du Conseil d'État ait suspendu les règles de calcul du montant de l'allocation chômage qui devaient entrer en vigueur au 1er juillet, suite aux recours déposés par **la FSU** et toutes les organisations syndicales confédérales sauf la CFTC.

Les recours portaient sur plusieurs points comme : La rupture d'égalité entre demandeurs d'emploi ayant des périodes de travail et ceux n'ayant pas travaillé, L'atteinte portée au droit à un revenu de remplacement pour les plus précaires dans une période de grande difficulté économique doublée d'une période de pandémie, L'illégalité d'un dispositif instaurant une discrimination liée à la santé, la grossesse ou à la situation familiale, ou encore la modulation de la contribution des employeurs, etc.

Même si ces dispositions suspendues ne concernent que les nouvelles modalités de calcul de l'allocation pour les salariés qui perdent leur emploi à compter du 1er juillet, et que le Conseil d'Etat estime qu'il faut plus de visibilité sur la conjoncture économique et le marché du travail pour les voir entrer en vigueur,

C'est une belle victoire ! et un sérieux revers pour un gouvernement qui n'a pas voulu reculer, ni prendre en compte ces alertes et qui, pour la seconde fois, voit sa copie être retoquée par le Conseil d'Etat... !

Mais le combat contre cette réforme injuste, discriminante, et qui fait endosser uniquement aux plus fragiles les conséquences du chômage et d'une politique qui a surdéveloppé la flexibilité, les CDD et les contrats courts, n'est pas fini !

Cette réforme est simplement suspendue pendant les quelques mois nécessaires au Conseil d'Etat pour se

prononcer sur le fond de ce décret. Et, **le SNU Pole emploi FSU et la FSU continuent d'exiger le retrait pur et simple de cette réforme !**

Nota bene : Nous espérons que la Direction Régionale mettra à profit ce délai pour détendre les calendriers de formation, améliorer la qualité des formations prescrites et parfaire la sécurité des sites et des agents en Grand Est. De nombreux exemples récents : Briey, Charleville, Valence en Janvier, montrent qu'il ne faut pas baisser la garde sur ce sujet surtout dans un contexte de baisse de droits !

2- PRIME NAO 2020 (400 euros bruts) AGENTS PUBLICS

Si nous nous félicitons de cette victoire (ou demi-victoire), le décalage dans le temps n'a pas toujours que du bon ! Par exemple et pour la énième fois : **Le non-versement de la prime NAO 2020 de 400 euros pour les agents publics ne saurait nous satisfaire !** En effet, cette prime versée aux Agents de Droit Privé en Décembre 2020, n'a toujours pas été versée aux agents publics et ce ne sera pas encore pour le mois de Juin !!!

Sont concernés par la suspension :

- Le calcul du salaire de référence et du salaire journalier de référence ;
- Le calcul de la durée d'indemnisation
- Le point de départ des différés d'indemnisation.

Les autres dispositions restent en vigueur

- La condition d'affiliation à 4 mois ;
- La dégressivité des allocations au-delà de 8 mois pour les personnes concernées (les compteurs de dégressivité sont remis à zéro au 1^{er} juillet 2021) ;
- La « clause de retour à meilleure fortune » prévoyant le passage de 4 à 6 mois pour la durée d'affiliation et la dégressivité à compter du 7^e mois, en cas d'amélioration de la situation de l'emploi.
- La période d'observation liée au dispositif du bonus-malus sur les contributions versées par les employeurs

Après des explications de la Direction Générale irrecevables, méprisantes et inacceptables, **le SNU** a décidé de soumettre ce jour au vote de l'ensemble des élu-es du CSE, quelle que soit leur appartenance syndicale, la motion suivante:

« Au vu du retard incompréhensible pris dans le versement de la prime de 400 euros auprès des agents publics et eu égard à sa validation ministérielle, les élu.es du CSE Grand Est exigent que la Direction Générale verse cette prime avant les premiers départ en congés sous toute forme qu'elle sera capable de mettre en œuvre pour l'ensemble des agents publics. »

Et enfin, avant de voter cette motion d'actualité, **le SNU** souhaiterait également féliciter le Directeur Général de Pôle emploi qui vient d'être nommé à une mission de préfiguration de la délégation interministérielle à l'encadrement supérieur de l'État (Diese) et de l'Institut national du service public (INSP) en plus de sa fonction de Directeur Général d'un établissement public de 52 000 salariés traitant du chômage (problème numéro un des français) ! Nous lui souhaitons bonne chance !